

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES****Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 26 Août 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 7 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 1 membre

POINT N° 67**MOTION AFIN D'ALERTER LE GOUVERNEMENT SUR L'URGENCE DE REVALORISER LES GRILLES INDICIAIRES ET DE RESTAURER L'ATTRACTIVITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Mme la Maire expose :

Considérant le message porté par M. NICO, Maire de Wittenheim afin d'alerter le Gouvernement sur l'urgence de revaloriser les grilles indiciaires et de restaurer l'attractivité de la fonction publique territoriale ;

Considérant que la fonction publique territoriale constitue un pilier essentiel de l'action publique locale et qu'elle garantit, au quotidien, la continuité et la qualité des services publics de proximité ;

Considérant que les collectivités territoriales sont confrontées à des difficultés croissantes de recrutement et de fidélisation de leurs agents, touchant de nombreux métiers indispensables au bon fonctionnement des services publics ;

Considérant que l'insuffisante progression des rémunérations, combinée à l'augmentation du coût de la vie, contribue à une perte d'attractivité des carrières territoriales et fragilise le pouvoir d'achat des agents publics ;

Considérant que le tassement des grilles indiciaires conduit, pour de nombreux cadres d'emplois et particulièrement pour les premiers grades, à une faible reconnaissance de l'expérience, des qualifications et des responsabilités exercées ;

Considérant que les collectivités territoriales, malgré leurs efforts en matière de régime indemnitaire, d'action sociale, de formation, de qualité de vie au travail et de conditions d'exercice des missions, ne disposent pas de tous les leviers nécessaires pour répondre seules à cette crise d'attractivité ;

Considérant que les collectivités doivent pouvoir disposer de personnels qualifiés, suffisamment nombreux et durablement engagés afin de répondre aux besoins de la population et de mettre en œuvre les politiques publiques locales ;

Considérant que la revalorisation des carrières et des rémunérations constitue un enjeu majeur de reconnaissance du travail des agents territoriaux, mais également de maintien d'un service public de qualité sur l'ensemble du territoire ;



Le Conseil municipal soutient la démarche de M. NICO et sollicite auprès du Gouvernement la mise en place d'actions telles que :

ENGAGER sans délai une revalorisation significative et durable des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale, afin de mieux prendre en compte l'évolution du coût de la vie, les qualifications requises et les responsabilités exercées ;

RESTAURER une véritable dynamique de carrière, en garantissant des écarts indiciaires suffisamment significatifs entre les différents échelons et grades, afin que l'ancienneté, l'expérience professionnelle et la progression dans les responsabilités soient effectivement reconnues ;

POURSUIVRE la revalorisation des rémunérations des métiers en tension, notamment dans les secteurs de la petite enfance, de l'action sociale, de l'entretien, de la restauration collective, de l'animation, de la police municipale, des services techniques et de l'administration territoriale ;

RENFORCER les perspectives d'évolution professionnelle et de promotion interne, en facilitant notamment l'accès aux concours, examens professionnels et dispositifs de formation ;

ASSOCIER pleinement les représentants des employeurs territoriaux et des organisations syndicales à une concertation nationale visant à refonder l'attractivité des carrières territoriales ;

PRENDRE EN COMPTE l'impact financier des mesures nationales sur les budgets locaux, afin que les collectivités disposent des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les revalorisations décidées au niveau national sans fragiliser leur capacité à assurer les services publics de proximité ;

RECONNAITRE pleinement l'engagement et les responsabilités des agents territoriaux, qui contribuent quotidiennement à la cohésion sociale, à la solidarité et à la qualité de vie des habitants.

Le Conseil municipal réaffirme son attachement à une fonction publique territoriale attractive, reconnue et capable d'attirer et de fidéliser les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il appelle en conséquence le Gouvernement et le Parlement à faire de la revalorisation des carrières territoriales et de l'attractivité de la fonction publique territoriale une priorité nationale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marianne MARAFIOTI

La Maire

Noëllie HESTIN